



HDIM 2019 – Session de travail 11

Session Etat de droit, y compris la prévention de la torture, l'échange de vues sur la question de l'abolition de la peine capitale, la protection des droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme

Réponse de la France

Je souhaite exercer le droit de réponse de cette délégation aux propos de Salut et Miséricorde.

Je n'ai pas compris le lien entre l'intitulé de la session et l'intervention de son représentant.

En France, la durée maximale légale pour pratiquer une interruption volontaire de grossesse est de 12 semaines.

Alors qu'aujourd'hui près de 50 000 femmes meurent chaque année des suites d'un avortement clandestin, la France défend le droit de chaque femme de disposer de son corps en toute sécurité. Le droit à l'interruption volontaire de grossesse entre dans ce cadre.

L'accès à la santé sexuelle et reproductive et la planification familiale sont essentielles pour réduire la mortalité maternelle et infantile. C'est une priorité d'action de la France qui s'engage pour que chaque femme puisse choisir de mener sa vie librement et en toute sécurité.